

Société Civile et éducation à Lubumbashi (RDC)

Rapport de mission du 23 octobre au 19 novembre 2005

**Groupe de Recherche en Appui à la Politique
Organisations de la Société Civile**

Gaël COMHAIRE, Université Libre de Bruxelles

Rapport de Mission (23 octobre -19 novembre 2005) Lubumbashi (RDC)

1. Contexte

La mission effectuée en partie conjointement par l'ULB et l'ULg au mois de mai et de juin 2005 a permis de réaliser une première étude sur les différents acteurs en présence dans l'éducation de base au Bénin et d'identifier les problématiques susceptibles de faire l'objet d'investigations approfondies au cours des années suivantes. La mission dont il est question dans ce rapport avait pour objectif de mettre en évidence les objets de recherche potentiels et les partenariats possibles à Lubumbashi (RDC), second site retenu.

Cette mission s'est déroulée du 23 octobre au 19 novembre 2005. Des différences notables doivent être signalées entre les deux missions. La principale a trait à l'échelle du terrain investigué. Alors que la première étude menée au Bénin privilégiait une approche nationale (d'une part en raison de la localisation à Cotonou du siège des institutions internationales et de nombreuses OSC actives aux quatre coins du pays, d'autre part, vu l'étendue limitée du pays), l'approche menée à Lubumbashi est bien davantage locale. Les entretiens menés ont essentiellement portés sur la situation éducative de la communauté urbaine de Lubumbashi, en milieu urbain et les conclusions que nous pouvons en retirer ne peuvent être extrapolées à un autre niveau. En contrepartie, cela nous a permis de nous intéresser à des aspects de la question éducative qui n'avaient pu l'être au Bénin, en l'occurrence le réseau privé de l'éducation de base et les formations professionnelles, en particulier dans un objectif de réinsertion social et scolaire des enfants de la rue lushois.

2. Acteurs rencontrés

Nous avons procédé à des entretiens essentiellement auprès des acteurs suivants :

- des représentants de l'Administration (Direction de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Direction du Plan),
- des Agences de Coopération bilatérales et multilatérales, ainsi que les ONG internationales (ONGi),
- des ONG locales de développement (ONGD) et leur coordination,
- les ONG des Droits de l'Homme (ONGDH),
- les coordinations des écoles conventionnées (catholiques et protestantes) et privées,
- les syndicats d'enseignants,
- les coordinations des comités de parents d'élèves (écoles publiques et catholiques).

D'autres entretiens ont été réalisés avec un chef d'établissement et des associations actives dans l'accueil et la formation professionnelle des enfants de la rue. Ces personnes nous ont par ailleurs donné accès à des sources manuscrites. Celles-ci sont cependant révélées rares et d'un intérêt inégal.

3. L'organisation de l'éducation à Lubumbashi

L'enseignement national est de la compétence du Ministère de l'Education Nationale qui comprend deux départements : celui de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel

(EPSP) et celui de l'enseignement supérieur et universitaire. L'enseignement primaire est organisé en un cycle de six ans d'études (trois degrés de 2 ans), sanctionné par un certificat de fin d'études. Certains établissements primaires sont réservés aux garçons, d'autres aux filles, quelques uns sont mixtes. En fin de cycle, les élèves passent le test de sélection et d'orientation qui détermine l'obtention du certificat et l'accès au secondaire.

- **les différents réseaux**

Le paysage scolaire est relativement complexe. A côté d'un secteur public qui se décompose lui-même en cinq réseaux distincts, nous sommes en présence d'un secteur privé qui fait preuve d'un grand dynamisme depuis la fin des années 80 mais qui se révèle lui aussi fort hétérogène.

Le secteur public comprend les écoles officielles et les réseaux conventionnés. Ceux-ci sont issus de la convention du 26 février 1977 qui a marqué le glas de la politique de nationalisation de l'éducation. Face aux difficultés de gestion rencontrées par l'Etat, celui-ci a rétrocédé aux congrégations religieuses catholiques, protestantes et kimbanguistes la gestion d'une partie des infrastructures scolaires qu'il avait nationalisées quelques années plus tôt. Ces trois réseaux disposent d'une coordination, diocésaine pour les catholiques et communautaire pour les protestants. Ces coordinations organisent les Assises de la Promotion Scolaire qui ont pour objectif de réaliser l'état des lieux des écoles, l'introduction des demandes de scission, l'ouverture de nouvelles classes et l'élaboration des statistiques.

Période de début d'activités des niveaux d'enseignement (primaire et secondaire) de la ville de Lubumbashi selon le type de gestion

Type de gestion	avant 1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2001	Total
Catholique	26	4	7	8	25	70
Kimbanguiste	0	3	1	0	0	4
Officiel	15	2	15	9	20	61
orthodoxe	0	0	0	0	1	1
Privé	9	2	19	72	332	434
Protestant	6	2	18	8	28	62
Vide	0	0	1	2	7	10
Total	56	13	61	99	413	642

Le secteur privé s'est essentiellement développé depuis la fin des années 80 en réaction aux difficultés du secteur public. Il est caractérisé par l'hétérogénéité de ces promoteurs qui sont tant des particuliers que des communautés de base ou des congrégations religieuses. Il apparaît qu'en ce qui concerne ces dernières il s'agisse d'une stratégie de création et d'implantation de nouveaux établissements hors du réseau officiel en pleine défaillance. Les écoles privées sont regroupées au sein de deux structures, l'ASSONEPA (Association Nationale des Ecoles Privées et Agrées), la plus importante et présente au Katanga depuis 1986-1987 et le CEPACO (Collectif des Ecoles privées Agrées du Congo) de création récente (2004). La création des institutions scolaires privées est particulière, dans le sens où de nombreux promoteurs créent classe par classe, cycle après cycle, soit à partir de la première année, soit à partir de la dernière.

- **les comités de parents d'élèves**

Chaque école possède son comité de parents, constitué par une AG des parents des élèves de l'établissement. La composition et le rôle des Comités de Parents d'Elèves sont définis par le Ministère. Les Comités comprennent sept membres. Ils assurent la contribution au fonctionnement (trimestriel) et à la motivation (mensuelle) des enseignants, préparent et examinent les devis liés aux équipements avec le directeur, contrôlent la gestion, nomment un parent chargé du suivi pédagogique et s'impliquent dans la gestion du personnel, en pouvant porter plainte auprès de la Direction. Un représentant des Parents siège au Comité de Gestion qui comprend par ailleurs le directeur de l'établissement, un représentant des enseignants et un représentant des élèves.

Les comités sont regroupés au sein de structures, à savoir l'ANAPECO (Association Nationale des parents d'Elèves du Congo), l'APEC (Association des Parents d'Elèves Catholiques), l'APEP (Associations des Parents d'Elèves Protestants) et l'APEKI (Association des Parents d'Elèves Kimbanguistes). Les Musulmans, très peu présents au Katanga, ont échoué à organiser une coordination locale fin des années 90. L'ANAPECO a été créée en 1980. Elle a longtemps été l'unique structure existante. Il a fallu attendre le milieu des années 90 pour qu'une structure catholique se crée sur des bases similaires.

Le financement des comités s'effectuait au départ par le biais des écoles, les parents payaient une cotisation. Cette procédure fut interdite par le gouverneur de province. Aujourd'hui, ils bénéficient d'une allocation d'un pourcentage fixe sur les frais de fonctionnement. Ce système, aux dires des dirigeants provinciaux, pose problème, toutes les écoles ne payant pas l'intégralité de cette allocation, quand elles le payent.

Les comités de parents d'élèves travaillent régulièrement avec les coopérations techniques. Ils constituent par exemple le principal partenaire de la CTB pour les projets de construction ou de rénovation des infrastructures scolaires. L'ANAPECO est aussi associé au suivi de la distribution du matériel scolaire de l'UNICEF.

- **les syndicats enseignants**

Depuis 1990, le pluralisme syndical est à nouveau une réalité après les années du syndicat unique de l'Union Nationale des Travailleurs du Zaïre (UNTZA). Le syndicat enseignant de l'époque s'appelait AEZA (Association des Enseignants du Zaïre). On dénombre aujourd'hui tous secteurs confondus une centaine de syndicats, dont peu ont cependant une réelle envergure. Aujourd'hui quatre structures syndicales d'enseignants co-existent au Katanga. Il s'agit du SYECO (Syndicats des Enseignants du Congo), du SYNECAT (syndicat des Enseignants catholiques), de l'AECO (Association des Enseignants du Congo) et du SYNEPRO (Syndicat des Enseignants Protestants).

Ces quatre organisations ne possèdent pas le même degré d'organisation interne, ni la même représentativité. L'AECO n'est encore qu'une structure provinciale, tandis que le SYNEPRO est encore embryonnaire et ne dispose pas de reconnaissance légale au niveau du Ministère. Ces problèmes organisationnels sont aussi liés à la question de la systématisation des cartes d'adhérents et des cotisations.

Ces syndicats bénéficient que très modérément de l'aide internationale. Seul le SYECO est en partenariat avec des homologues canadiens. Mais n'en bénéficient directement que les affiliés

de Kinshasa : les formations leur sont dispensés ; à leur charge ensuite de former leurs collègues de « l'Intérieur ». Le manque de formation chronique des membres influence négativement la capacité de compréhension des enjeux et la mise en place de stratégie efficace. L'efficacité de l'action syndicale est aussi minée par les divisions existantes entre les syndiqués kinois et les autres. Les premiers sont régulièrement accusés par les seconds ne pas défendre l'intérêt de l'ensemble des travailleurs, mais étant plus proche du pouvoir, de se contenter d'avantages qui ne concernent qu'eux. L'action syndicale sera développée à travers l'historique et l'analyse des enjeux liés au FIP (cf chapitre 4 : constats).

- **la Division de l'EPSP et autre structures administratives**

La Division assure principalement le contrôle pédagogique des établissements publics et privés. Elle a longtemps souffert d'un sous-effectif, mais des recrutements ont eu lieu récemment, ce qui devrait permettre d'assurer la mission dans des conditions normales.

La Division participe au Comité provincial de l'Enseignement. Celui-ci rassemble tous les chefs de division, les trois coordinations provinciales des écoles conventionnées, celles des parents (en tournante) et des écoles privés agréés. Sa mission est de coordonner les actions en fonction des instructions du Ministère.

Il existe par ailleurs un Comité de coordination, de suivi et d'évaluation, créé il y a deux ans d'abord au niveau national, puis dans les provinces. Auparavant, existait le Conseil national de planification, mais qui n'a jamais fonctionné que sur papier. Il analyse les projets et l'orientation géographique pour canaliser les différentes interventions des partenaires. Il comprend le chef de division du Plan, de l'enseignement, de la famille, de la Santé, de l'Agriculture, le secrétariat étant assuré par la division du Plan. Il comprend deux commissions : une pour la mobilisation et l'autre pour la logistique. Cette dernière comprend des ONG, des sociétés étatiques et paraétatiques, confessionnelles, services étatiques, comité des parents et des élus, mais pas le privé.

- **Les ONGi et agences de coopérations**

La coopération internationale a été interrompue durant plusieurs années. En août 2002, eu lieu la signature du protocole d'Accord entre RDC et les parrains de l'Education Pour Tous. (Unesco, BM, Unicef, FNUAP et le Pnud), qui avait été précédée par la création en février 2002 du Conseil Consultatif National de l'EPT.

Les principales ONGi ont leur siège central à Kinshasa. Certaines d'entre elles ont ouvert une représentation à Lubumbashi. D'autres en avaient eu une jusqu'il y a peu, mais ne sont plus aujourd'hui représentées, à l'instar de l'USAID. Les agences des Nations-Unies sont par contre toutes présentes. Les activités menées sont encore relativement modestes. La reprise de la coopération est récente et cela se ressent concrètement dans l'ampleur des activités développées sur le terrain. Dans le secteur de l'éducation, l'UNICEF distribue des fournitures scolaires, des kits d'éveil pour les centres d'accueil pré-primaire et mène une campagne en faveur de la scolarisation des filles. Le programme est discuté avec les partenaires au sein du Comité de suivi des activités de l'Unicef au Katanga. Le Plan d'Action est élaboré et la Division de l'EPSP dépose les fiches techniques des projets à l'Unicef qui donne éventuellement son accord. L'administration est chargée de la distribution effective du matériel dans les écoles qu'elle a proposées, tandis que les comités de parents d'élèves

contrôlent l'effectivité de cette distribution. Les axes de travail correspondent au programme développé par l'UNICEF en Afrique sub-saharienne. Le contexte local n'influence pas ou très peu les priorités retenues. Seules les modalités concrètes de la mise en œuvre de ces projets diffèrent, selon la capacité des partenaires locaux potentiels.

PAM travaille à l'augmentation des taux de scolarisation à travers la distribution de rations scolaires. Il s'appuie pour cela sur des ONGi plus modestes (Alba, ADRA et ACF) qui travaillent de façon plus globale au niveau d'un nombre réduit d'établissements scolaires. Ces trois organismes travaillent exclusivement dans des écoles catholiques ou protestantes. En effet, Alba, bien qu'étant officiellement laïque, cible des écoles catholiques, tandis que les deux autres associations sont confessionnelles. PAM développe le même type de projet avec des organismes locaux actifs dans l'accueil d'enfants des rues. Les coopérations techniques, rejointes par IFESH sur ce plan, travaillent à la construction et à la rénovation des infrastructures. La distribution de manuels scolaires fait aussi partie des activités menées (CTB). Enfin, d'autres ONGi soutiennent soit les regroupements d'ONGD, soit les agences d'exécution comme le BDD et le SADRI.

Les ONGi travaillent peu avec les associations locales et ne développent pas de programme de renforcement des capacités des Organisations de Société Civile actives dans l'éducation. Le discours tenu, bien que promouvant la participation de celles-ci dans la définition des politiques locales, est empreint de méfiance, quand ce n'est pas de dédain. Seul PACT travaille dans une optique de renforcement des capacités d'associations locales. L'objectif clairement assumé est que ces associations « parrainées » puissent reprendre au moment voulu les actions actuellement initiées par PACT en disposant à la fois des capacités organisationnelles et administratives adéquates et d'une crédibilité suffisante.

Le développement en cascade, qui est le modèle dominant au Bénin, n'est donc pratiquement pas présent au Katanga. Les ONGi tendent à entrer en contact avec les bénéficiaires des projets sans passer par des ONG locales intermédiaires. Celles-ci ne sont pas associées à l'exécution des programmes des institutions internationales. Les agences de coopération travaillent dans une optique similaire en créant des fonds de financement auxquels les porteurs d'un projet peuvent s'adresser. Les projets financés dans le secteur de l'éducation sont régulièrement introduits par des comités de parents d'élèves, responsable devant le bailleur du bon déroulement du projet. L'absence d'une politique de renforcement des ONG locales maintient ces dernières dans une situation de sous-équipement. Les plates-formes comme le CRONGD bénéficient davantage de soutien extérieur.

L'intervention des ONGi fait l'objet de critiques de la part de responsables d'ONG locales, car s'il est incontestable que les organisations locales souffrent de graves lacunes, certaines d'entre elles effectuent un travail considérable avec peu de moyens. « Les ONGi viennent avec beaucoup de moyens, mais désorganisent l'action des autres pour des résultats nuls. Nous sommes tellement petits par rapport à elles que nous n'avons pas le droit de dire « non » à une organisation qui vient s'implanter. C'est un problème d'identité, il faut avoir des convictions. Or, il y a une crise d'identité des ONG locales. Les ONGi disent ne pas avoir besoin de collaborer avec elles » ou encore « S'il y avait une bonne coordination, il y aurait des appels d'offre et les ONGi viendraient pour renforcer les ONG locales et viendraient pas détruire ce que les autres font. Les communautés vont là où il y a plus d'argent, c'est normal. Mais où est la durabilité ? ».

- **Le CRONGD-Katanga**

La société civile au Congo est organisée en plates-formes. Les principales plates-formes sont le Conseil National des ONG de Développement (CNONGD), le Secrétariat Technique de la société civile, la Société Civile du Congo (SOCICO), le Comité de concertation de la société civile, la Société civile de la République démocratique du Congo et le dernier-né, le Conseil consultatif de la société civile (COCSOC). L'origine de ces différents regroupements remonte à la Conférence nationale souveraine où deux tendances se sont fait jour, renvoyant l'une et l'autre aux deux tendances politiques en présence, soit l'opposition radicale et les mobustistes. Cependant, seul le CNONGD est véritablement organisé et à vocation nationale. Il est composé de 11 Conseils Régionaux des ONGD (CRONGD) qui regroupent sur l'ensemble du territoire près de 1.000 membres. Il s'est imposé comme l'interlocuteur des autorités publiques et des partenaires internationaux. Il est présent aux rencontres nationales et internationales. Il a aussi mené de grandes campagnes comme la Campagne nationale pour la paix durable (CNPD) ou a donné naissance au Secrétariat Technique de la Société Civile (STSC) qui regroupe les différentes composantes de la Société Civile au niveau national et provincial.

Ces regroupements présentes en théorie plusieurs avantages. Ils favorisent l'amélioration de l'efficacité de leurs membres, les échanges d'informations et la concertation entre associations, avec les institutions publiques et les bailleurs. Ils offrent aussi une garantie de crédibilité aux bailleurs par rapport à des associations peu connues.

A Lubumbashi, seuls le Secrétariat Technique de la société civile et le CRONGD sont présents. Le premier est issu de la tendance dirigée à l'époque de la CNS par le Dr Numbi, président de l'Ordre national des médecins. Il comprend les Eglises, les ONGD, les ONGDH, les associations féminines, les associations de presse et autres associations professionnelles. Sa création et son développement ont été portés par Solidarité paysanne, la Ligue des droits de l'homme, le CNONGD et ses CRONGD. Il est présent dans les provinces via des Coordinations de la société civile. Le Secrétariat technique de la Société Civile est une structure faîtière dont les objectifs sont de représenter toutes les ONG et syndicats, susciter des actions et d'organiser des réseaux et favoriser le travail en synergie. Les membres du Bureau ne s'acquittent pas de cotisation. L'organisation trouve donc l'essentiel de son financement dans les dons et a largement recours au volontariat.

L'activité du CNONGD et des CRONGD est fortement dépendante de l'aide extérieure¹ (à 90%). Le CRONG-Katanga regroupe 51 membres, ce qui est peu au regard du nombre d'associations formelles actives sur l'ensemble du territoire national, mais aussi en comparaison à l'étendue de la province et de ses besoins. Ces ONG sont principalement établies dans les noyaux urbains à partir desquels leurs activités se développent en cercles concentriques. Les difficultés de circulation à l'intérieur de la province créent des zones d'exclusion à l'intervention de ces organismes. Le Katanga ne représente d'ailleurs pas 10% des associations existantes en RDC. Le CRONGD, bien qu'il ait prétention de représenter l'ensemble de la société civile, ne regroupe pas toutes les ONG existantes. Pour les ONG non-membres, se pose la question de la visibilité et donc de la mise en contact avec des partenaires potentiels.

¹ Ses principaux bailleurs sont Misereor (ONG allemande catholique), Broederlijk Delen (ONG belge), la coopération canadienne,...

Ses actions visent à professionnaliser ses membres, à servir d'interface avec les bailleurs potentiels, à diffuser l'information, à organiser des marches, des sitting et des plaidoyers et à encourager les membres à rester spécifique (« ne pas se prostituer »). Les associations adhèrent au CRONGD pour bénéficier des formations des animateurs, du relais vers les bailleurs et de la diffusion d'informations. Le facteur principal reste l'espoir d'obtenir quelque chose en retour, principalement un financement extérieur. L'adhésion fait l'objet d'une procédure assez longue : la demande est examinée durant deux ans, durant lesquels l'association reçoit des visites sur place et répond à des questionnaires destinés à vérifier la conformité de l'association avec certaines exigences. Une Assemblée électorale se tient tous les trois ans (la dernière s'est tenue en 2003) et une AG une fois par an. Les membres payent une cotisation. Les critères en vigueur sont d'avoir un siège identifiable, des activités réelles avec les communautés de base, d'envoyer les trois derniers rapports d'activités et d'avoir fait l'objet d'une évaluation en 23 points. A la dernière assemblée, seules 24 ONG sur 47 ont rempli ces critères. Les autres se sont vues exclues de la plate-forme. La volonté de professionnaliser les membres et de ne rassembler que des organisations fiables paraît manifeste. Les obstacles à l'amélioration des performances restent cependant nombreux. Certains ont un caractère interne aux associations. Il peut s'agir de questions organisationnelles (inadéquation des structures, imprécision des objectifs,...), fonctionnelles (absence de ressources financières et matérielles, imprécision des stratégies, occupation de plusieurs postes par les animateurs,...) et communicationnels (personnalisation de l'association, monopolisation de l'information,...). D'autres sont inhérents à des questions externes sur lesquels les regroupements comme le CRONGD n'ont pas d'emprise (manque d'infrastructures, environnement socioéconomique instable,...).

Pour pouvoir exercer leurs activités, les ONG doivent d'abord s'enregistrer à la Division de la Justice et auprès de la division compétente. Elles reçoivent ensuite un Arrêté provincial de fonctionnement. Le cadre légal qui régit l'existence des ONG a connu plusieurs modifications en 1999 (décret-loi n°195 du 29 janvier 1999 portant réglementation des associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique) et 2001 (loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique). Le décret-loi du 29 janvier 1999 a remplacé le texte précédent qui était largement critiqué pour la pauvreté de son contenu et son inadéquation avec l'évolution de la société civile. Ce nouveau texte a introduit la distinction entre les associations à caractère culturel, social et éducatif ; les organisations non gouvernementales de développement et les associations confessionnelles. Suivant les besoins de chaque catégorie, des spécificités sont prévues. Les ONGD jouissent ainsi de certaines facilités administratives et fiscales, dont l'exonération des droits sur l'importation d'équipement à leur mission. L'Etat s'engage même à soutenir dans la mesure des moyens disponibles leurs actions sans immixtion dans la gestion. Les ONGD doivent participer à la conception et à la mise en œuvre de la politique de développement, susciter la participation des communautés à la conception et à la mise en œuvre des actions, transmettre leur programme d'action et un rapport d'activité au Ministère concerné. La loi de 2001 a libéralisé davantage le champ de l'associatif et a réitéré la nécessité d'impliquer ces organismes à la conception et à l'exécution des politiques publiques.

Les ONG congolaises financent l'essentiel de leurs activités d'une part sur des ressources propres (cotisation des membres, développement d'AGR,...), d'autre part en diversifiant leurs activités afin de bénéficier de soutien extérieur. Les plates-formes souffrent moins de cette situation. A Lubumbashi, les partenaires du CRONGD sont MISEREOR, BROEDERLIJK DELEN, UNICEF.... Les agences d'exécution telles que le Bureau

Diocésain de Développement (BDD) et le SADRI sont quelque peu en marge. Elles disposent de ressources plus conséquentes et stables. La faiblesse des ONGD provient du fait qu'elles sont à l'affût de financement, plutôt que d'être cohérente par rapport à un programme, mais les ONG qui ne disposent pas d'une aide extérieure sont plus nombreuses que celles qui en bénéficient. On note aussi une différence dans l'accessibilité à l'aide internationale entre les ONG basées à Kinshasa et celles situées en province et plus particulièrement en milieu rural.

La création de ces ONG est le fait de personnes qualifiées, le plus souvent universitaires. Les domaines d'intervention de leur association sont fréquemment en lien avec les matières qu'ils ont préalablement étudiées. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils disposent des compétences requises en gestion d'ONG.

Neuf associations situées à Lubumbashi et membres du CRONGD travaillent directement ou indirectement dans le secteur de l'éducation. Les activités développées sont de trois types : alphabétisation, création d'écoles communautaires et, en ce qui concerne les deux agences d'exécution, le Bureau Diocésain de Développement et (BDD) et le Services d'Appui au Développement Régional Intégré (SADRI), le soutien à la construction ou à la rénovation des infrastructures scolaires. Ces deux agences d'exécution dépendent pour l'une de l'Eglise catholique, pour l'autre de diverses églises protestantes regroupées au sein de l'Eglise du Christ au Congo. Leurs secteurs d'intervention concernent la promotion agricole durable, la promotion du statut socio-économique de la femme, l'information et formation continue des communautés, (principalement l'éducation civique mais aussi l'alphabétisation fonctionnelle) et l'appui aux initiatives locales de développement (comme la création d'écoles). Le SADRI travaille aussi à la réhabilitation d'infrastructures et au renforcement des capacités des communautés paysannes et ecclésiastiques de base. Grâce à leurs relais locaux, ces deux agences sont aptes à soutenir des projets situés dans l'ensemble de territoire provincial. La stabilité des activités de ces deux organismes et leur niveau d'équipement supérieur à celui des autres structures les rend atypiques dans le paysage associatif local qui en définitive très pauvre. Le

4. Constats

Trois points ont retenu notre attention. Le premier élément est constitué par les Frais d'Intervention Ponctuel (FIP) dont s'acquittent les parents d'élèves afin de financer le salaire des enseignants. Cette mesure a des conséquences importantes sur la situation scolaire. Le second élément concerne le rôle joué par l'Eglise et plus particulièrement par les Pères Salésiens dans le domaine scolaire, mais aussi vis-à-vis de la réinsertion sociale et scolaire des enfants de la rue. Le troisième point a trait à l'organisation de la Société Civile fortement marquée par son origine politique.

FIP, déscolarisation et grève des enseignants²

Les Frais d'Intervention Ponctuels (FIP) ont été instauré de manière provisoire en 1994. Ils répondaient alors à la nécessité d'assurer temporairement le financement du système éducatif, jusqu'à ce que l'Etat soit en mesure de remplir ses prérogatives. Si le FIP, à l'origine, ne devait servir qu'au fonctionnement de l'école, il contribue aujourd'hui en réalité au financement de l'ensemble des structures éducatives. Il est payé au directeur de l'école, mais

² Ce chapitre a été complété en février 2006.

une part revient successivement à la Coordination des Enseignants au niveau provincial, puis au Chef de Division de l'enseignement provincial et enfin au Ministère. Cette évolution de la portée du FIP a entraîné une augmentation continue de son montant. En 2000-2001, le FIP s'élevait suivant le type d'établissements dans une fourchette allant de 700 fc (école officielle en périphérie) à 5.250 fc (école privée du centre).

Cette mesure, conçue initialement comme provisoire, a donc perduré. Elle est aujourd'hui remise en question et est à la base des deux mouvements de grève enseignante de 2005. Le FIP est en effet dénoncé pour son double impact négatif : d'une part, il engendre des arrêts en cours d'année scolaire de la fréquentation de l'école suite au manque d'argent des parents, d'autre part, il provoque des inscriptions tardives, les parents ne disposant pas des fonds nécessaires au moment de l'inscription. Le FIP est le principal facteur d'abandon loin devant la distance aux infrastructures. L'impact est plus important sur les ménages disposant de faibles moyens. Le taux de déscolarisation à Lubumbashi depuis 1999 est estimé à plus ou moins 40%.

Le FIP a introduit une forme de privatisation du financement de l'enseignement. Les écoles peuvent cependant aussi compter sur d'autres apports extérieurs, en l'occurrence celui d'associations d'anciens élèves, de fondations privées, d'entreprises privées (Forrest), de bienfaiteurs (Moïse Tshombe, Nazim...), d'ONG et des coopérations bilatérales et multilatérales. L'école primaire IMARA a par exemple bénéficié d'une aide de l'entreprise de téléphonie Vodacom pour l'équipement en bancs. Les entreprises de ce type tendent néanmoins à aider en priorité des grosses infrastructures scolaires pour des questions de visibilité de leur contribution. L'aide est ainsi inégalement répartie entre les petits et les grands établissements scolaires et entre ceux situés dans les communes centrales et ceux situés en périphérie (commune annexe).

Face à la baisse continue du taux de scolarisation depuis 1999-2000, à la marginalisation ou la privation à l'enseignement des enfants des familles pauvres majoritaires dans le pays et à la discrimination entre filles et garçons au profit des seconds que le FIP entraîne, les évêques congolais réunis en assemblée plénière du 28 juin au 3 juillet 2004 ont décidé dans leur mémorandum adressé au gouvernement de transition de ce qui suit : « *...Nous vous informons que nous mettons fin au système de la prime accordée aux enseignants par les parents, dans les écoles conventionnées catholiques, à dater du 31 décembre 2004 et demandons au Gouvernement de Transition de bien vouloir payer aux enseignants un salaire décent, équitable et régulier....* ».

Dans un premier temps, cet appel parut être entendu. Le Ministre de l'E.P.S.P. prit la décision de supprimer la prise en charge des enseignants par les parents en l'élargissant à l'ensemble des écoles publiques de la RDC. En outre, il annonça le paiement unique de 50 f.c. comme frais de minerval par an et par élève ainsi que le versement de 80.000 f.c. pour fonctionnement par trimestre et par école dès la rentrée scolaire 2005-2006.

Le SYNECAT dans sa lettre du 20 janvier 2005 a menacé d'arrêter les prestations des enseignants si aucune solution pour le paiement de leurs salaires n'était trouvée en date du 31/01/05, ce qui fut le cas. Le SYNECAT mit à exécution ses menaces et le mouvement de grève fut observé dans les écoles conventionnées catholiques de la province du Katanga. Les revendications portaient sur l'exigence d'un salaire décent et régulier, la suppression des zones salariales (la RDC est divisée en trois zones qui chacune correspond à un barème salarial différent, ce qui renforce les tensions entre kinois et non-kinois), la transposition des

grades et la question du logement, dont seuls bénéficient les Kinois. Cette différence entre d'une part la capitale et les autres communes urbaines, puis entre les communes urbaines et les districts est fondamentale pour la compréhension des négociations menée avec l'Etat. Au sein des syndicats, cette division trouve une résonance forte. Les enseignants de la « province » s'opposent à leurs collègues de Kinshasa qu'ils accusent de négocier selon leur intérêt propre et non pour l'ensemble des enseignants congolais. Leur proximité avec les sièges de pouvoir les positionne de façon privilégiée par rapport à leurs collègues de l'Intérieur.

Les parents ont néanmoins décidé de s'acquitter des frais afin que la fin de l'année puisse se dérouler dans des conditions normales, reportant ainsi le problème à la rentrée suivante. Aucune avancée significative n'ayant été enregistrée, les enseignants sont repartis en grève en septembre 2005. Les enseignants du Katanga se sont réunis en une plateforme des Syndicats de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel (P.F.S.E.KA). La création d'un front syndical unique est une première à cet égard et répond à une volonté stratégique de neutraliser les deux structures les plus faibles et susceptibles de céder aux pressions gouvernementales. Les revendications sont restées identiques, mais exigeaient en surplus l'application des Accords de Mbudi (2004), relatifs à la barémisation des salaires de l'ensemble de la fonction publique. A cette occasion, une augmentation des salaires par paliers avait été avalisée au cours de ces rencontres. Ces augmentations n'ont par la suite pas été appliquées. En septembre 2005, les enseignants ont donc réclamé leur application et ont repris leur mouvement de grève, obligeant les autorités compétentes à de nouvelles négociations. A ce moment, apparurent des divisions au sein de l'institution ecclésiastique : à l'encontre de la décision de la Conférence Episcopale, l'archevêque de Lubumbashi Songasonga Mwita, partisan d'une ligne pragmatique, a appelé à la reprise du travail des enseignants. Les négociations ont abouti à l'obtention d'une prime unique, d'un montant de 19.600 fc. Parallèlement, les négociations devaient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année civile en vue de trouver une solution définitive pour 2006. Cependant, le montant de cette prime ne couvre pas le montant du FIP. Une seconde contradiction apparut alors au sein des écoles conventionnées catholiques : les directeurs de celles-ci ont décidé de réclamer le FIP aux parents. Comme il s'agit un arrangement direct entre les parents et les enseignants, ces frais sont désormais perçus en dehors des structures ecclésiastiques et les coordinations ne perçoivent rien. Cette perception du FIP crée de nombreuses tensions entre les Assemblées de parents d'élèves d'une part et les comités de parents d'élèves et les directeurs d'autre part. Pour contourner le problème, les Assemblées n'ont pas été convoquées et la négociation du montant du FIP s'est déroulée entre les directeurs et les comités. Les Assemblées ont manifestement été mises devant le fait accompli, avec la menace d'exclusion des élèves dont les parents refuseraient de s'acquitter de leur contribution.

Le ministre du budget François Mwamba a déclaré le jeudi 27 octobre devant les députés que l'application des Accords de Mbudi n'est pas envisageable dans le contexte actuel, faute de ressources. C'est pourquoi il a proposé une révision des ces accords. Faute de résultats à l'échéance des trois mois, les deux syndicats de l'Enseignement primaire secondaire et professionnel, SYECO et SYNECAT, ont menacé de reprendre la grève à la fin du mois de janvier. Selon eux, leur cahier de charges était loin d'avoir trouvé du gouvernement des réponses appropriées. La grève a été déclenchée le 30 janvier dernier mais n'aura pas duré. Elle a été suspendue le mercredi 1 février par les deux syndicats à l'origine de cette grève. Ces deux syndicats ont invité les enseignants à reprendre les cours ce lundi 6 février. Jean Kimbuya, secrétaire général national du SYECO, justifie cette décision par la confusion constatée dans le chef de certains gestionnaires d'écoles, de certains partenaires et des comités

des parents. Ces derniers n'ont pas, selon lui, les mêmes objectifs que les syndicats des enseignants, à savoir l'amélioration des conditions de vie des enseignants et du personnel de l'éducation en RDC.

L'analyse de cette question met plusieurs éléments en exergue. Premièrement, la création d'un front syndical unique apparaît comme une nouveauté. Les syndicats ont développé un sens stratégique et une détermination dont ils n'avaient jamais preuve jusqu'à présent. Deuxièmement, les associations de parents d'élèves sont restées relativement absentes du débat. Elles n'ont pas démontré une capacité de mobilisation et d'expression dans l'espace public sur une question qui pourtant est directement dans leur champ d'action. Troisièmement, nous noterons que les syndicats et les associations de parents n'ont pas pris une position commune qui aurait favorisé la résolution du conflit. Les associations de parents ne sont fait timidement entendre qu'à la reprise du travail par les enseignants en octobre 05, mais sont sciemment restées à l'écart du débat au moment des grèves. Enfin, les chefs d'établissement catholiques ne se sont pas conformés à la décision de la Conférence Nationale Episcopale, ce qui a augmenté la confusion autour de cette question. A partir de l'instant où le Collège IMARA, principale référence de l'enseignement public à Lubumbashi, a décidé de continuer à pratiquer le FIP lors de l'année scolaire en cours, il devenait « légitime » pour l'ensemble des autres écoles de suivre la même voie.

Le rôle social de l'Eglise catholique

A côté de la gestion d'écoles publiques et privées, les différentes Eglises sont très actives sur le plan social et caritatif. Elles se sont dotées de services techniques destinés à financer et à mettre en œuvre des projets de développement local. Ces services sont le Bureau Diocésain de Développement (BDD) pour les catholiques, les Bureaux de Développement Communautaire (BDC) pour les protestants et les Départements de l'économie et du développement kimbanguiste (DECODEKI) pour les kimbanguistes. La couverture territoriale de ces institutions est importante, elles recouvrent pratiquement l'ensemble des circonscriptions du pays, sont présentes en milieu rural et sont crédibles aux yeux des différents partenaires au développement.

L'empreinte de l'Eglise catholique et plus particulièrement des Œuvres Salésiennes sur la politique sociale et éducative exercée à Lubumbashi est patente. Le réseau des écoles conventionnées catholiques est le plus important. C'est aussi celui qui comprend les écoles les plus réputées et les plus influentes de la ville. Les écoles les plus fréquemment citées en exemple sont les collèges IMARA, Tundele etc....L'importance que revêt ces écoles pour les lushois a été illustrée à travers la question du FIP.

Le rôle de l'église est aussi important que le terrain plus proprement social. Les activités ludiques et sportives par exemple sont pratiquement toutes dans leur giron. Il en est de même, bien que de façon moins prononcée, dans le secteur de l'accueil des enfants des rues, leur réinsertion sociale et scolaire. Le phénomène des enfants des rues a fortement augmenté suite à la guerre d'invasion et à la dégradation constante des conditions socio-économiques de la population. L'influence néfaste des églises pentecôtistes est aussi évoquée en ce qui concerne les « enfants-sorciers ». Les églises pentecôtistes connaissent un succès croissant, tout en étant accusée de contribuer à la déstructuration du tissu social. Une étude menée par l'OCU en 2004 sur ce sujet a évalué le nombre d'enfants dans la rue à 2.023 personnes et les enfants de la rue à 704. La part d'enfants de la rue soit à fréquenter, soit à avoir fréquenté une structure d'accueil serait de 78% contre 22% pour les enfants dans la rue.

Les Pères Salésiens disposent de quatorze structures regroupées au sein d'une asbl nommée 'Œuvres Maman Marguerite ». Ces structures fonctionnent en interaction et chacune d'entre elles remplit une mission spécifique dans le parcours de l'enfant. La finalité du circuit d'insertion est la formation professionnelle des jeunes (ébénisterie, mécanique, imprimerie,...). D'autres associations travaillent dans ce domaine totalement désinvestis par l'Etat et sont soutenues par PAM. De cette absence d'une autorité découle un manque de coordination des actions pour les enfants de la rue.

Une société civile institutionnalisée, fragmentaire et politisée

La société civile congolaise paraît finalement moins être un mouvement qu'une institution en tant que telle. Le contexte d'apparition de la Société Civile a amené celle-ci à privilégier l'aspect politique de son rôle. Cet élément est renforcé par l'importance des structures de regroupement et de coordination qui possèdent une visibilité et une influence bien supérieures à ce qu'elles pourraient revendiquer sur la seule base de l'action de leurs membres. Le lien entre celles-ci et la population au nom de laquelle la plate-forme s'exprime est par ailleurs fort ténu.

La conception politique de la Société civile est à rechercher dans les conditions historiques de l'émergence de celle-ci. Si les syndicats, les groupements de femmes, les églises existent de fait depuis longtemps, le concept de « Société Civile » n'est apparu qu'au début des années 90 à l'occasion de la Conférence Souveraine. L'idée était de voir les ONGD s'organiser en plate-formes régionales de concertation et d'échanges pour s'impliquer dans les négociations avec les pouvoirs publics. L'Assemblée constitutive du CNONGD, sur base des conseils régionaux des ONG de développement a été organisée avec l'appui du ministère du plan, du PNUD et d'Oxfam. Celui-ci fut donc le représentant de la Société civile et en même temps ne réunissait pas toutes ses composantes. De plus, des personnes se sont réclamées de la Société Civile en créant artificiellement des structures.

En 1995-1996, au cours d'une évaluation, le CNONGD s'est interrogé sur la vision du développement qu'il souhaitait porter. Mais la vision politique de la société civile fut privilégiée au détriment d'autres aspects comme la lutte contre la pauvreté. Avec la guerre, il a été resollicité pour un plaidoyer pour la Paix. Il apparut alors comme une structure organisée : diffusion d'informations, compétences et professionnalisation. A l'époque, les syndicats, après la période de syndicat unique, se cherchaient et n'avaient certainement pas pu développer de vision stratégique, tandis que les ONGDH étaient alors encore en pleine émergence. Les différents Ordres (médecins, avocats) quant à eux n'intégraient de pas de vision politique. Le CRONGD apparaissait néanmoins comme neutre politiquement, ce qui explique par ailleurs que les organisations ont accepté d'y adhérer et de se fédérer en son sein.

Entre la fin 1999 et novembre 2000, la société civile a été frappée de divisions internes. Dès lors, elle n'a mené aucune activité significative. L'arrivée de Joseph Kabila au début de l'année 2001, suite à l'assassinat de son père, a marqué une amélioration des relations entre la société civile et le gouvernement. Certains de ses leaders furent appelés à intégrer celui-ci, ce qui eut pour effet de la désorganiser et de promouvoir l'idée de la Société civile comme voie d'accès au pouvoir.

La tenue du Dialogue Inter Congolais à Sun City (février 2002) a mobilisé l'ensemble des acteurs, tant dans sa phase préparatoire que finale. La désignation de ses délégués a cependant

réveillé les antagonismes et les ambitions. Les plates-formes sectorielles se sont concurrencées, les organisations provinciales ont dénoncé l'hégémonie des organisations kinoises qui elles mettaient en avant leur caractère national. Des syndicats et des ONG furent créés dans l'optique de se revendiquer de la Société Civile. Dans ce contexte, la CNPD fut liquidée fin 2001 tandis que le Secrétariat technique était affaibli suite au départ de certains de ses animateurs au gouvernement. Le CNONGD n'était lui-même pas en mesure de jouer pleinement son rôle suite à la désignation d'une nouvelle équipe dirigeante. Enfin, les réunions de désignation furent noyautées par des personnes sans lien avec des structures connues.

Si les résolutions du Dialogue reprirent certaines propositions de la Société Civile, la bousculade reparti de plus belle lorsqu'il s'agit de désigner parmi les délégués ceux qui occuperaient les postes à responsabilité au sein des Institutions de Transition. La société civile en sortit divisée et dans une certaine mesure décrédibilisée.

La société civile a commencé par se réorganiser avec la tenue d'ateliers au Katanga fin 2002, début 2003, puis avec un premier Congrès de la Société Civile/Forces Vives de la RDC en janvier 2003. Ce forum a débouché sur une restructuration bâclée, faite dans la précipitation et dans un contexte de lutte pour le leadership, certains postes restant à pourvoir dans les institutions de Transition. Il en allait de même aux différents niveaux provinciaux, territoriaux, dans les entreprises d'Etat, les ambassades,.... L'absence d'influence exercée par la Société civile à partir de cette date sur les enjeux nationaux s'explique en partie par ce constat.

La question du leadership est prégnante depuis le CNS. Elle est encore aujourd'hui latente avec l'approche des élections. Au niveau provincial, cette question est aussi marquée. Elle se traduit par une perméabilité entre la société civile et la sphère politique, comme en témoignent plusieurs parcours individuels. L'animateur de la Société Civile au Katanga, le président du Bureau de la Société Civile est en parti en 2003 à l'Assemblée Nationale. Son remplacement a été effectué de manière unilatérale. Son remplaçant travaille par ailleurs dans une importante Agence internationale et préside l'une des deux agences d'exécution. Pour certains animateurs originaires du Kasai, il y a une confiscation des postes car certains ne souhaitent pas qu'un non-originaire puisse accéder à la tête de la Société Civile. Cette remarque illustre les divisions ethniques et notamment l'opposition entre « originaires » et « non-originaires ». Cette dernière expression désigne plus précisément les Kasaiens. Dans le contexte de structuration de la société civile, à la CNS, la représentativité des OSC katangaises était totale. Mais les responsables katangais originaires du Kasai arrivés à Kinshasa auraient pris faits et causes pour le Kasai. La géopolitique a fait son apparition dans le contexte local. Le conflit a trouvé son expression la plus violente dans les années 1992-1993 avec le chasse aux Kasaiens. Les responsables actuels d'OSC originaires du Kasai mettent en avant le fait que leurs projets sont déconsidérés précisément en raison de leurs origines. Selon eux, un directeur d'une ONG importante aurait perdu son poste suite à des accusations selon lesquelles il privilégiait les projets de non-Katangais. Pour certains responsables « originaires » qui ne nient pas l'existence de cette fracture, elle n'apparaît cependant pas dans le travail de réflexion des OSC.

S'il y a actuellement à nouveau une convergence d'éléments qui attise les appétits et une crise du leadership au Katanga mais aussi au niveau national, la notion de Société Civile n'en demeure pas moins et est en train de s'enraciner. Ses points forts et ses faiblesses peuvent être résumé en quelques points :

- Points faibles :
 - dépendance vis-à-vis de l'extérieur,
 - difficulté d'ancrage local, l'implication réelle des communautés est parfois relative, peu de retour vers les communautés.
 - difficulté à travailler en réseau,
 - problème latent Katangais/Kasaïens,
 - ambitions politiques des animateurs de la Société Civile.

- Points forts :
 - 15 ans d'existence qui lui ont permis de se structurer et de se renforcer,
 - Capacité à entrer en contact avec la Société Civile Internationale,
 - Création d'une dynamique,
 - Réalisations effectives,
 - Circulation d'informations.

5. Conclusions et perspectives

L'éducation n'apparaît comme une priorité nationale. Le budget qui lui est dévolu ne représente pas 0.5% des ressources étatiques disponibles. Dans un contexte où la coopération internationale a été interrompue et n'a que récemment repris, le financement de ce secteur est largement pris en charge par la population à travers le FIP. Cette importante contribution a permis au cours des années 90 de maintenir à flot le système éducatif. La situation socio-économique se dégradant, une grande partie de la population n'est plus en mesure de soutenir cet effort financier. Le financement de l'éducation est donc lourdement compromis et la menace d'une année blanche suite aux actions syndicales des enseignants plane toujours à l'heure actuelle. La conséquence la plus immédiate est une chute importante des taux de scolarisation.

L'action de l'aide internationale est encore limitée. Les constructions et rénovations des infrastructures bénéficient des aides des coopérations techniques et agences d'exécution. Les objectifs quantitatifs des partenaires internationaux paraissent en complet décalage avec la situation de crise du secteur. Basés sur la création d'incitants tels que la distribution de rations sèches ou de fournitures scolaires, ils ne contribuent en rien à diminuer la pression financière qui pèse sur les parents d'élèves, ni la discrimination à l'accès à l'éducation qui s'en suit.

La société civile participe finalement peu à l'amélioration du secteur. Les ONG locales s'investissent dans l'alphabétisation et la création de quelques écoles communautaires, mais leurs actions ont un impact limité de part les faibles moyens qu'elles peuvent mobiliser. L'église catholique est en dehors des parents d'élèves le premier partenaire de l'enseignement. Elle est aussi incontournable dans l'intervention sociale et dans la formation professionnelle. La stabilité et l'organisation des structures qu'elle a mises en place les distinguent nettement des autres OSC lusoises. Les comités de parents, s'ils sont des partenaires actifs des coopérations techniques pour des projets de réhabilitation des infrastructures scolaires, n'ont pas su montrer une capacité à s'imposer dans l'espace public sur une question de première importance pour eux. A cette occasion, les syndicats qui n'avaient jusqu'ici pas fait preuve d'une grande capacité stratégique ont su créer un front syndical unique. Cette avancée n'a cependant pas suffi, faute de concertation et de coalition avec les parents.

Les futures recherches peuvent porter sur plusieurs domaines. Nous en mentionnerons principalement deux qui nous paraissent plus porteurs. D'une part, l'observation des interactions entre les agences internationales et l'administration, notamment dans le cadre des quelques instances de concertation existant serait instructif. Des premiers éléments recueillis, il apparaît que l'administration n'est qu'un élément parmi d'autres dans la mise en œuvre des projets. L'influence de celle-ci paraît limitée à des propositions de localisation et ne touche pas au contenu des actions développées. D'autre part, un suivi de la crise liée au FIP permettra de mieux comprendre l'émergence des syndicats au sein de l'espace public local et national. Ce conflit mobilisant par ailleurs l'institution ecclésiastique et les comités de parents d'élèves, il constitue un poste d'observation idéal de la Société civile.

6. Annexes

Bibliographie

Ouvrages et articles

Société civile

BAKAJKA T. B., Partis et société civile du Congo-Zaïre : la démocratie en crise : 1956-65 & 1990-97, Paris, L'Harmattan, 2004

BOUVIER P., Le dialogue intercongolais : anatomie d'une négociation à la lisière du chaos : contribution à la théorie de la négociation, Paris : Harmattan, 2004

KABARHUZA B. H., Donner sa chance au peuple congolais : expériences de développement participatif, 1985-2001, Paris, Karthala, 2002

KABARHUZA B. H., La société civile congolaise : état des lieux et perspectives, Bruxelles, Colophon éditions, 2003

MAKAVU N., L'émergence et la dynamique de la société civile en République démocratique du Congo, cas des organisations non gouvernementales de développement, mémoire de licence, Facultés catholiques de Kinshasa, juillet 1997

PONCELET M., PIROTTE G., STANGHERLIN G. et SINDAYIHEBURA E., Les ONG en villes africaines. Etudes de cas à Cotonou (Bénin) et à Lubumbashi (RDC), Academia Bruylant, Bruxelles, 2006

PREFED, La Société Civile congolaise à un tournant, janvier 2004

SHIKAYI A., LUNANGA J.D., BUCYALIMWE S. et WASSO M., Le rôle politique de la Société Civile congolaise, ?, ?

Education

GABUDISA B. G., Politiques éducatives au Congo-Zaïre : de Léopold II à Mobutu, Paris, L'Harmattan, 1997

GANVE en partenariat avec la Comité de pilotage de la campagne « Tous à l'école » et l'ONG Développement et Paix, Les Frais d'Intervention Ponctuels (F.I.P.) dans les écoles officielles et leur impact sur la scolarisation à Lubumbashi, RDC. Rapport d'enquête, octobre 2001.

Observatoire du Changement urbain, L'éducation à Lubumbashi, Université de Lubumbashi – Université de Liège – Université de Bruxelles, novembre 2002

Eglises

DE SAINT MOULIN L. et GAISE R., Le discours sociopolitique de l'Eglise catholique du Congo (1956-1998), Saint-Paul, Kinshasa, 1999

L'Eglise catholique et le processus de démocratisation au Zaïre : essais et témoignages, Facultés catholiques de Kinshasa, Kinshasa, 1996

MAKIOBO C., Eglise catholique et mutations socio-politiques au Congo-Zaïre. La contestation du régime Mobutu, Paris, l'Harmattan, 2004, 264p.

VERBEEK L., Les Salésiens de l'Afrique Centrale, bibliographie 1911-1996, Las-Roma, Instituto Storico Salesiano, 1998

VERHULST M., Précis d'histoire salésienne d'Afrique Centrale. Cours d'initiation. Kansebula, 1989-1990, III

VERHULST M., Origine et développement des plaines de jeux à Lubumbashi in Tujenge, tufurahiwe 4, Lubumbashi, La Colombe 1994, pp 88-90

VERHULST M., La réponse de Don Bosco aux problèmes sociaux de son temps, Coll. Sources n°2 Lubumbashi, La Colombe, 1996

VERHULST M., les anciens élèves de Don Bosco au Congo-Zaïre. L'évolution d'un mouvement et d'une association entre 1920 et 1995. Lubumbashi, Ed. Don Bosco, 1996

VERHULST M., l'implantation de l'œuvre salésienne au Congo belge entre 1910 et 1914. Le projet pastoral et éducatif des protagonistes in MOTTO F. (éd), Insedimenti e iniziative salesiane dopo Don Bosco, Saggi di storiografia. Atti del 2° Convegno-seminario di storia dell'opera salesiana. Roma, 1-5 novembre 1995. Rome, 1996, pp 209-243

6.1.2 Mémoires

NTUMBA MUYOMBO R., Histoire de la Cité des Jeunes de Lubumbashi (1964 à nos jours), mémoire de licence en Histoire, 1991

KAYOMBO PILI-PILI WA MINSONG, De la contribution salésienne (Don Bosco) au développement intégral de la ville de Lubumbashi, mémoire de licence en sociologie et anthropologie, 1992

YUMBA N'KULU MULUME, L'ONG italienne et ses actions au sein des Eglises. Cas des écoles conventionnées catholiques de Lubumbashi (l'ONG Alba), mémoire de graduat en sciences politiques et administratives, 1996

KALWA KAPUNGWE, Les écoles salésiennes à Lubumbashi (1911-1980). Le Collège Saint-François de Sales, l'Ecole Technique Officielle Don Bosco, la Cité des Jeunes, mémoire de graduat en Histoire, 1984

MWANZA NGOY H., l'œuvre missionnaire des salésiens de Don Bosco dans le Diocèse de Lubumbashi (1911-1992), mémoire de graduat en Histoire, 1994

TIARINA, J., L'aide au développement par projet et les capacités de travail des organisations non-gouvernementales de développement (ONGD). Analyse des activités du Conseil National des ONGD (CNONGD) de la République Démocratique du Congo, mémoire ULB, 1997